

Fiche-projet PLEAC

(A renvoyer avant le 12 avril 2020 à Roseline CAVARD : r.cavard@mairie-chambery.fr)

Intitulé :

Structure pilote du projet :

Nom et coordonnées du référent du projet :

Structures associées :

- Educatives :
- Sociales ou médico-sociales :
- Culturelles :
- Artistiques :
- Autres :

Disciplines :

- Musique
- Danse
- Théâtre
- Arts plastiques
- Littérature
- Culture scientifique
- Autre

Préciser :

Objectifs :

Description :

Liens avec d'autres projets passés ou en cours d'éducation artistique et culturelle :

Publics :

- Tout-petits
- Scolaires
- Adolescents et jeunes adultes
- Publics éloignés de la culture

Préciser :

Modalités d'implication des publics dans la construction du projet et sa mise en œuvre :

Actions prévues pour favoriser la mixité des publics :

Territoires / quartiers d'intervention :

Période de réalisation :

Indicateurs et méthode d'évaluation :

Budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Achats		Ressources propres	
Services extérieurs		Subvention PLEAC sollicitée	
Personnel		Autres subventions	
Frais de fonctionnement		- obtenues	
		- sollicitées	

Aides en nature obtenues ou sollicitées (locaux, matériels...) :

Extraits de la [convention PLEAC](#)

PUBLICS PRIORITAIRES

Au-delà des publics scolaires, les publics prioritaires de la présente convention sont les tout-petits, les adolescents et les jeunes adultes, notamment pendant les temps de loisirs, ainsi que tous les publics éloignés de la culture pour des raisons sociales (familles défavorisées, primo-arrivants...), physiques (handicap, perte d'autonomie, séjour en établissement hospitalier ou médico-social, détention en prison...) ou géographiques (quartiers périphériques, territoires ruraux...).

Les offres en temps scolaire, notamment pour les maternelles et les élémentaires, doivent être maintenues, en renforçant les dynamiques de coopération internes et externes à l'école et en mettant en cohérence les projets dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant et du jeune.

La mixité des publics sera recherchée, en favorisant les rencontres et le lien social.

PRINCIPES D'ACTION

Le partenariat

Le partenariat est au cœur des bonnes pratiques. Il favorise l'interdisciplinarité et la créativité. Le partenariat peut prendre des formes diverses : entre structures culturelles favorisant l'interdisciplinarité, entre structures culturelles et experts d'un public ou d'un quartier, entre les acteurs d'un même quartier pour toucher toutes les familles, partenariat avec l'Education Nationale.

La mise en réseau des acteurs culturels, sociaux et éducatifs doit se poursuivre.

Les personnes œuvrant au sein des équipements et associations du territoire chambérien doivent être au cœur de la dynamique culturelle et artistique.

Le partenariat inter-institutions formalisé par la présente convention garantit une cohérence d'intervention auprès des publics, au sein du territoire de l'agglomération et en lien avec les territoires voisins.

L'inscription des projets dans la durée

La dimension temporelle est fondamentale dans la réussite des projets : les projets qui apportent le plus aux enfants, aux jeunes et à leurs proches sont ceux qui s'inscrivent dans la durée, valorisent le processus plutôt que le résultat, afin de créer de nouveaux repères auprès des publics.

La co-construction des projets avec les publics et les artistes

Les projets menés sont élaborés collectivement. Afin de co-construire tous les projets au bénéfice des publics prioritaires, les porteurs d'actions ponctuelles sont encouragés à articuler leurs initiatives avec d'autres démarches. L'action de rue, de proximité, hors les murs, s'appuiera davantage sur les associations relais dans les différents quartiers pour associer les publics et éviter les projets descendants.

Les artistes et auteurs en résidence sont soutenus pour prendre en compte la réalité sociale des territoires et la demande des habitants, et rayonner sur un territoire plus large.

PROJETS FEDERATEURS

Les structures culturelles, éducatives et sociales du territoire sont invitées à travailler ensemble sur les thèmes suivants, en impliquant autant que possible les publics dans la construction des projets :

- Construire un parcours interdisciplinaire d'éducation artistique et culturelle, décliné dans différents quartiers.
- Animer un projet pluriannuel avec les élèves des lycées (lycéens, élèves de BTS et de classes préparatoires) dans un ou plusieurs établissements volontaires : découverte des ressources culturelles et artistiques, accompagnement à la construction par les jeunes d'un projet d'éducation artistique et culturelle.
- Améliorer l'ancrage territorial et faire rayonner les résidences d'artistes à destination des publics prioritaires, en utilisant le Scarabée et les différentes salles qui maillent le territoire intercommunal comme lieux ressources.
- Valoriser l'existant (interventions en milieu scolaire dont le plan chorales, dans les prisons, les hôpitaux, les Ehpad, les institutions qui accueillent les publics en situation de handicap...) en développant la médiation.
- Valoriser et soutenir les projets d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la politique de la ville, développer les partenariats entre acteurs culturels et quartiers politique de la ville.

Groupes projets

Pour chaque projet fédérateur et tout autre projet émergent de la plénière des acteurs, un groupe projet est constitué pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer le projet. Un représentant du groupe projet rend compte de l'avancée à la plénière des acteurs et rédige des documents-ressources publiés sur le [site internet du projet local d'éducation artistique et culturelle](#).